



Le bulletin n°53

Saint-Pierre d'Argençon

Automne 2026

L'édito du maire

Saintes-Pierroises et Saint-Pierrois !

Déjà 6 mois que vous avez porté la nouvelle équipe municipale aux rênes de la commune.

Le temps passe vite et nous nous familiarisons avec les rouages administratifs.

Quelques mois où nous avons déjà commencé à œuvrer pour le village.

Amenés à prendre des décisions, nous faisons des heureux et parfois des mécontents, mais nous essayons de prendre les décisions qui nous paraissent les plus justes.

Quelques différends ont fait l'objet de médiations et les tensions se sont apaisées.

Dans le même temps nous gérons l'instruction de dossiers obligatoires et imposés, tels que le schéma directeur de l'adduction d'eau potable (SDAEP), la révision générale de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui devrait être lancé à l'issue de la mise en place du Schéma de COhérence Territoriale du Gapençais (SCOT) et enfin le schéma directeur de l'assainissement (SDA) qui débutera par le recrutement d'un bureau d'études.

Nous finalisons des projets initiés par la précédente mandature comme l'achat d'une épareuse qui sera mutualisée avec les communes avoisinantes. Nous poursuivons le projet de 2 petits parcs photovoltaïques pour de l'autoconsommation communale et nous allons étudier la création d'un réseau de chaleur pour la mairie, la bibliothèque, la salle polyvalente et les logements communaux situés dans les étages de la mairie et qui pourrait s'étendre aux autres logements communaux. Tous ces projets, sont encore à l'état de projets, sauf pour l'achat de l'épareuse qui pourrait se concrétiser en fin d'année, début 2027, conditionnée par l'obtention des subventions.

A ces dossiers, s'ajoute le quotidien de la vie communale avec son lot de surprises : égouts bouchés, fuite d'eau, inondation de logements (24 juin 2026), dégâts des eaux, orage de grêle..., et quelques demandes de nos citoyens, de nos locataires, auxquelles nous essayons de répondre dans la mesure de nos possibilités, avec plus ou moins de célérité.

Malgré toutes ces contraintes administratives la nouvelle équipe municipale a participé ou géré certaines festivités estivales : fête des voisins ; marché quotidien du lundi ; fête de la Saint-Pierre ; repas du 14 juillet, (toutes ces activités que vous retrouverez plus en détails ci-après dans le bulletin). Des festivités qui ont été une première pour notre nouvelle équipe, à la fois riche en découvertes, en émotions et en déception (l'annulation du Karaoké pour cause d'intempéries). D'autres viendront achever cette première année de mandature avec Halloween, la cérémonie du 11 novembre, le marché de Noël, le repas des aînés et le Noël des enfants et déjà 2027 avec les vœux du maire et la traditionnelle galette ...

Depuis notre dernier Journal, nous avons tenu deux conseils municipaux : le 5 juin 2026 et le 19 août 2026.

Vous n'aurez pas les compte-rendus de ces conseils dans le journal, (sauf si vous nous le demandez), mais ils restent disponibles en mairie.

Consultez régulièrement les panneaux d'informations disséminés dans la commune ou Panneau Pocket – une petite application à installer sur vos smartphones, à disposition de tous, sur laquelle vous retrouverez les infos quotidiennes de la commune, de la Communauté de communes Buëch Dévoluy, les alertes préfectorales et éventuellement les informations des communes avoisinantes....

En vous souhaitant une bonne lecture.

Bien à vous, votre maire,

Jérôme BOUTRY



La bibliothèque municipale

Romans, polars, art, histoire, vie pratique, sociologie, revues, albums, BD, mangas, S.F... plus de 1000 documents, régulièrement renouvelés grâce à la Bibliothèque Départementale des Hautes-Alpes, sont disponibles au prêt à la bibliothèque municipale de St-Pierre !

C'est gratuit pour toutes et tous : bébés, enfants, adolescents et adultes.

Nous organisons aussi tout au long de l'année des ateliers, des lectures et des discussions, dans l'espace attendant récemment rénové ainsi que des projections de films et des animations extérieures.

Les prochaines animations :

Mercredi 14 octobre à partir de 18h00, salle polyvalente, dans le cadre d'Octobre Rose, Lecture de *La Tresse* par l'association aspremontaise De bouche à oreilles, dans le cadre d'Octobre Rose, une sensibilisation au dépistage du cancer du sein par la CPTS Buëch Dévoluy.

Samedi 7 novembre à partir de 16h00, Atelier réseaux sociaux et enjeux démocratiques, salle polyvalente, avec la projection du documentaire « *Propagande, les nouveaux manipulateurs* » et discussions organisées par l'Adelha – Public concernés : Lycéens et adultes, maximum 15 personnes.

Vous pouvez nous communiquer votre mail à biblio.saintpierre.05140@orange.fr pour être sur la liste d'envoi des informations de la bibliothèque.

Horaires : tous les mercredis, de 16h à 18h.

Horaire d'été jusqu'au mercredi 21 octobre : de 17h à 19h.

Entrée sur le côté gauche de la mairie, au fond de la cour.

Au plaisir de vous accueillir,

Valérie, Véronique et Gilles



La commune au quotidien

Et si vous cultiviez votre propre potager ?

Cette opération est un succès pour notre village. Plusieurs parcelles étaient disponibles et elles ont toutes trouvé des acquéreurs au cours de l'été.

Pour information, l'eau sera coupée fin octobre (avant les premières gelées) et si vous souhaitez « fumer » votre jardin vous pouvez vous rapprocher du palefrenier du centre d'Istremont (Jean-Sébastien CHABRE) qui peut vous proposer du fumier de cheval.



Aujourd'hui il n'y a plus de parcelles disponibles. Néanmoins, cultiver un jardin communal, c'est l'occasion idéale de :

- Récolter vos propres légumes frais, sains et de saison.
- Partager un moment convivial en plein air avec d'autres passionnés.
- Agir pour la biodiversité locale tout en profitant d'un coin de nature.

Situées au Vallon, des parcelles de 180m² environ, pour un tarif annuel de 48 €, pourraient redevenir disponibles.

Si l'envie de jardiner vous prend, n'hésitez pas à candidater en vous rapprochant de la mairie au **04 92 58 65 81** ou saintpierre.argencon@orange.fr

Rappel

- L'opérateur **ORANGE** a annoncé la fermeture de son réseau cuivre sur tout le territoire pour 2030. Pour notre commune, c'est programmé **pour 2029**.
- Alors pensez déjà à migrer vers les nouvelles technologies : fibre optique, réseaux très haut débit mobile ou satellite pour rester en contact.

La secrétaire de mairie :

Notre secrétaire de mairie, assure le fonctionnement administratif quotidien de la commune. Pilier incontournable et rouage indispensable de la bonne marche de la mairie, elle répond à vos sollicitudes tous les matins de 08h30 à 11h30, sauf le jeudi et le week-end.

Toujours souriante et joyeuse, elle est présente pour vous accueillir, vous informer, tant pour vos démarches en mairie, qu'au guichet postal.

Même si elle est au fait de ce qui se passe dans le village, elle ne sait pas tout sur tout et il lui faut parfois un peu de temps pour répondre à vos interrogations. Notre secrétaire n'est pas (encore) une Intelligence Artificielle (I.A.). Soyez patient et indulgent, car vous savez bien qu'elle se mettra en 4 pour rendre le service que vous êtes venu chercher.

Secrétaire de mairie ne s'improvise pas et demande beaucoup de connaissances sur des sujets divers et variés et dans bien des domaines : l'état-civil (mariage, naissance, décès) ; la préparation des dossiers et délibérations du conseil municipal ; la gestion administrative et budgétaire ; l'urbanisme et certaines démarches administratives ; la préparation et le suivi des élections ; la gestion des ressources humaines et des dossiers des agents communaux. Tous ces sujets imposent des formations, des remises à niveau obligeant parfois la fermeture temporaire de la mairie.

Vous l'aurez compris notre secrétaire de mairie occupe un rôle polyvalent et central avec le maire et vos élus pour répondre à toutes les sollicitations.

Nul n'imagine le rôle vital et essentiel qu'elle joue dans la vie de tous les jours. Si par malheur elle s'absente tout le monde s'inquiète, s'impatiente de son retour.

Mais nous avons de la chance à Saint-Pierre, ses absences sont rares, jamais malade, parfois en congés (et oui, elle y a droit) mais toujours présente lorsque vous la sollicitez.

Elle vous accueille pour vous écouter, vous aider, vous renseigner, enregistrer vos doléances, et au final répondre à vos attentes. Bref, si elle n'était pas là, la vie de la mairie s'arrêterait et plus d'un de nos concitoyens serait en peine !

En première ligne pour vous accueillir, ménagez-la lorsque vous avez des critiques, des reproches ou des « coups de gueule » contre le maire ou l'équipe municipale, elle n'y est pour rien !

Un grand merci, Amandine, pour tout le travail accompli au quotidien et ta disponibilité « mentale », jonglant en une fraction de seconde d'un problème de ressources humaines, à une question d'urbanisme, entrecoupés d'un accueil à la Poste....une gymnastique qui n'est pas donnée à tout le monde.....

Alors, ne lui en voulez pas si parfois elle tarde à vous répondre, elle gère plus urgent que votre urgence !

Mais vous ne serez pas oublié ! Et vous le savez très bien puisque vous revenez !

Quelques rappels de « bien vivre ensemble ! » à Saint-Pierre..

• Déjections canines

Se promener dans les rues de notre village doit rester un plaisir. Rien de plus désagréable que de marcher les yeux rivés au sol pour éviter les déjections canines que, ni les rues, ni les espaces verts, fréquentés entre autres par les enfants, ne sont destinés à recevoir.



Un petit sac, un petit geste ... et tous sont satisfaits du respect manifesté par les maîtres de nos gentils toutous, **qui sont, par ailleurs tenus en laisse à travers le village.**

- **Les chiens tenus en laisse**

Il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin.



Ces interdictions ont pour but de prévenir la destruction des oiseaux et des espèces de gibier et de favoriser leur repeuplement.

En dehors du village, en forêt et dans les espaces naturels, les chiens peuvent être détachés mais ils doivent rester sous surveillance et ne pas se trouver à plus de 100 m de leur propriétaire (pour éviter la divagation).

Il est interdit de laisser un chien divaguer dans les terres cultivées, prés, vignes, vergers, bois, marais ou sur les berges des cours d'eau et étangs.

Le non-respect de l'obligation de tenir son chien en laisse ou l'interdiction de divagation expose à une amende forfaitaire de 135 €. Cette amende peut être majorée et atteindre jusqu'à 750 € en cas de récidive ou de dommages avérés sur la faune et les habitats naturels.

Visiblement certaines personnes « oublient » de tenir leur chien en laisse ! Une personne a été mordue dans l'été par un chien divaguant....

- **La taille des haies en bord de route**

La taille des haies en bord de route est strictement réglementée pour garantir la sécurité routière et protéger la biodiversité.

Règles de sécurité et de visibilité (Bord de route)

- **À l'aplomb** : Les haies ne doivent pas dépasser la limite de votre propriété et doivent être taillées à l'aplomb (verticalement) du domaine public.
- **Hauteur maximale** : La hauteur des haies en bord de route est généralement limitée à **2 mètres** (et parfois moins si la mairie ou la DDE l'exige pour la visibilité dans les virages ou aux intersections).
- **Responsabilité** : L'égale est une obligation qui incombe au propriétaire (ou au locataire) du terrain. Si vos végétaux gênent la circulation ou cachent les panneaux, la mairie peut vous mettre en demeure d'agir.

Avant que cela n'arrive, **vérifiez vos haies et pensez à les tailler** en tant que de besoin !

- **La vitesse dans la commune, un sujet récurrent !**

Plusieurs dispositifs sont installés dans le village pour limiter la vitesse des automobiles : des « coussins », des ralentisseurs, un rappel des limitations de vitesse. Et pourtant des vitesses excessives sont régulièrement constatées.

La D993, secteur de Bourboutane, où un dispositif est à l'étude par le département pour rappeler aux usagers qu'ils sont dans le village et faire ralentir les véhicules.

Toujours sur la D993, secteur de la Font Vineuse, où les habitants se plaignent de véhicules à des vitesses excessives. Le département est alerté sur le sujet pour tenter de trouver une solution.

Enfin, les voies communales, chemin de la Meunière, chemin de Riou Gras, rue de Saint Martin et chemin des Abriès, entre autres, restent également des axes où la vitesse est limitée, compte tenu de l'étroitesse des chaussées. Ces axes sont régulièrement empruntés par des promeneurs, des cyclistes, des chevaux et des enfants (centre d'Istremont), ne l'oubliez pas.

Enfin, les chemins communaux, ne sont pas des autoroutes et sont à prendre aussi avec des vitesses adaptées pour atténuer leur dégradation. Certes, si les conditions climatiques (pluie, neige, gel), sont des facteurs **dégradant**, le passage des engins agricoles et des véhicules restent des facteurs **aggravant**, surtout à des vitesses excessives. Alors pensez à modérer votre vitesse pour le bien-être du collectif et de votre véhicule. Un chemin dégradé ce sont des travaux d'entretien engagés et **financés** par la commune !

Dimanche 14 juin – Midi - Fête des voisins, avec repas sortis des sacs, organisé par La Boule d'Argençon au Vallon.

Les 26, 27 et 28 juin, fête de la Saint Pierre.

Le 26 juin au soir, repas et buvette assurés par l'Auberge de la Tour suivi d'une **animation musicale**, au Vallon.



Le 28 juin, vide-grenier dans le village avec de nombreux stands, une belle réussite !



Tous les **lundi**, du **06 juillet** au **17 août**,
se sont déroulés les **marchés nocturnes** sur la place du village.



Un grand succès avec des animations musicales et des stands divers et variés qui en ont ravi plus d'un, accueillant de plus en plus de monde au fil des semaines !

Un marché dont le succès est allé au-delà des frontières du Haut-Buëch, puisque **Madame Marie Josée ALLEMAND, députée de la 1ère circonscription**, nous a fait l'honneur d'une visite le lundi 27 juillet.



Cette visite a été l'occasion de découvrir l'ambiance conviviale qui anime chaque semaine et pendant les vacances, notre village ; de rencontrer les commerçants et les producteurs présents, ainsi que d'échanger avec les habitants.



Au fil de sa visite, Madame la Députée a pris le temps d'écouter les préoccupations et les attentes de chacun, tout en saluant le dynamisme de ce marché, véritable lieu de rencontre et de vie pour notre commune.



Nous la remercions pour sa disponibilité et l'intérêt qu'elle a porté à notre village. Cette rencontre rappelle l'importance de préserver et de soutenir nos commerces de proximité, qui contribuent au lien social et à l'attractivité de notre territoire.

*** Mardi 14 juillet**, repas assuré par l'Auberge de la Tour et qui aura rassemblé une soixantaine de personnes.

Un été avec la bibliothèque

La bibliothèque municipale est restée ouverte tout l'été pour ses lecteurs et a organisé le **29 juillet**, avec le soutien de la municipalité, une **balade nocturne en lectures et musique**. Cinquante participants ont suivi les artistes Perrine Bourel, Robin Vargoz, Sann et Eloïse Vargoz Bourel à travers les ruelles de Saint-Martin. Des textes de Laurine Roux, d'Eloïse Vargoz Bourel, d'Audre Lorde (entre autres) ont été lus au fil de la déambulation, ponctués de morceaux de musique jusqu'à la tombée du jour, où la chapelle a accueillis les participants pour un concert éclairé à la bougie.

La soirée s'est terminée par un moment d'échanges et de convivialité sous les étoiles et la pleine lune.





La saison estivale de La Boule d'Argençon

La nouvelle équipe a proposé un programme centré sur l'activité "pétanque" et ainsi organisé quatre concours au Vallon, dans une ambiance conviviale :

- * 30 équipes se sont engagées en doublettes le **1^{er} mai**, deux jeunes saint-pierrois ont gagné le concours.
- * Malgré les températures caniculaires, 22 équipes ont concouru en doublettes le **27 juin** et 12 équipes en triplettes mixtes le **28 juin**, lors de la fête de Saint-Pierre.
- * Et pour clore la saison, un concours en doublette à la méele s'est déroulé le **30 août** avec à nouveau des saint-pierrois sur le podium ! L'assemblée générale ordinaire de l'association (qui compte 36 adhérents à ce jour) aura lieu le 18 octobre 2026 à 10h30 (salle polyvalente de la mairie). Elle est ouverte à tous.



*** Samedi 31 octobre, Halloween organisé par les PAFS.**



*** Mercredi 11 novembre 2026 à partir de 11h00**

*Cérémonie commémorative de l'Armistice du 11 novembre 1918,
suivi d'un apéritif offert par la mairie.*



*** Samedi 5 décembre, de 16h00 à 21h00, Marché de Noël
organisé par les PAF.**



*** Samedi 12 décembre, repas des Aînés au Centre d'Istremont**



*suivi à partir de 15h30 du Noël pour les enfants (cadeaux, goûter,
animation).*

*** Samedi 9 janvier 2027, à partir de 16h00,**



***suivis de la traditionnelle galette offerte à tous
les habitants.***

L'État-civil

Naissance :

- **VIAL Raphaël** est né le 08/09/2026 à Gap – Toutes nos félicitations aux heureux parents.

Décès :

- **Mme LIVET Andrée** est décédée à Sisteron (04), le 11/09/2026, âgée de 86 ans.

Les prochains rendez-vous de la municipalité

- Une réunion de conseil municipal se tiendra le **vendredi 20 novembre à 18h00** pour régler des affaires courantes avant la clôture des budgets.

Pêle-mêle :

- **La Direction départementale des Finances Publiques des Hautes-Alpes** informe les usagers de la fin progressive du recouvrement des recettes publiques par chèques à l'horizon 2028.
- Dorénavant l'utilisateur pourra recourir au paiement en ligne via PAYFIP (paiement par carte bancaire ou prélèvement bancaire) ou par virement.

Relatif à l'emploi du feu : passage en période orange

Le département est passé le dimanche 15 mars 2026 en **période orange** pour l'emploi du feu et nous sommes toujours en **vigilance orange**.

Le brûlage des déchets verts (végétaux coupés) est interdit, à l'exception des dérogations prévues ci-dessous :

- les déchets verts issus de débroussaillage obligatoire, qui bénéficient d'une dérogation **UNIQUEMENT** sur les communes à débroussaillage obligatoire
- les déchets verts issus de l'activité agricole ou de la gestion forestière, qui bénéficient d'une dérogation sur toutes les communes des Hautes-Alpes.

Afin de préserver la qualité de l'air, d'éviter les troubles du voisinage (odeurs, gênes, etc.), de ne pas réduire la visibilité par les fumées à proximité des axes routiers (augmentation de l'accidentologie), de ne pas accroître le risque de départs involontaires de feux, **le préfet préconise l'élimination des déchets verts en déchetterie ou par broyage.**

- **Le brûlage des végétaux sur pieds (écobuage) est autorisé** sur tout le département.

Dans les cas prévus ci-dessus, les conditions suivantes doivent OBLIGATOIREMENT être respectées :

- **faire une déclaration préalable à la mairie du lieu d'incinération,**
- informer les pompiers (112 ou 18) le matin même de l'emploi du feu,
- profiter d'un temps calme, sans vent,
- **effectuer le brûlage entre 10 et 15 heures**, de préférence le matin,
- ne pas laisser le feu sans surveillance,
- disposer de moyens permettant une extinction rapide,
- **éteindre totalement le feu avant le départ du chantier et au plus tard à 15 heures.**

Toute personne qui ne respecte pas la réglementation relative à l'emploi du feu s'expose à une amende 135 euros. De même, toute personne qui provoque un incendie s'expose aux sanctions prévues par la loi en vigueur.

Les interventions du SDIS 05 sur la commune :

- le 06/08/2026 – Accident entre 2 voitures au niveau de la Font Vineuse – Pas de blessés, que du matériel.
- le 15/09/2026 – Intervention pour un animal dangereux – une vipère dans une habitation.
- le 22/09/2026 – Intervention pour un malaise à domicile.